



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

RENTRÉE 2022 : PÉNURIE DE PERSONNELS, DÉMANTÈLEMENT DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CPE, DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, EXPATRIATION DES NÉOTITULAIRES EN FRANCE... ANNOU LÉVÉ GAWOULÉ !

La situation de l'école aujourd'hui n'a rien de très surprenant. Elle était même prévisible. Le ministère de l'Éducation Nationale, tout comme l'académie savaient que le manque de personnels conduirait à des perturbations sur la rentrée et la scolarité des élèves. Comment l'ignorer quand plus de 4.000 postes n'ont pas été pourvus cette année aux concours enseignants ?

Pour pallier le manque d'enseignants en France, des contractuels sont embauchés à tour de bras, lors de "job-dating" en 30 minutes. S'en suivent souvent quelques heures de formation avant qu'ils ne soient « parachutés » dans des classes. Pire, afin de gérer la pénurie dans les académies comme Versailles et Créteil par exemple, des néo-titulaires et stagiaires de Guadeloupe sont expatriés en France, pour combler le déficit « national », alors que ces collègues, qui ont, pour beaucoup, travaillé pendant des années dans notre académie, auraient pu y occuper des postes car les moyens existent.

Au lieu de créer des postes pour améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, pour lutter contre les inégalités scolaires et sociales ou encore pour assurer au plus tôt les remplacements, la valse des suppressions de postes et de moyens continuent et les conséquences sont dramatiques pour notre académie. Que dire du manque de CPE, de Psy-EN, d'AESH, d'AED, de personnels médico-sociaux pour la prise en charge des élèves et la gestion de la difficulté scolaire et sociale dans notre académie ? De plus en plus de missions sont imposées aux personnels en dehors de leur obligation de service et de leur fonction pour gérer la pénurie. C'est tout simplement scandaleux ! Aussi, nous restons très vigilants face aux effets d'annonce du ministre, quant à la mise en place d'un concours exceptionnel pour les non-titulaires en 2023, sans aucune précision sur les conditions d'accès et le nombre de places offertes. Et, si aujourd'hui un décret permet la CDIisation des AED, c'est encore le flou artistique au sein de notre académie concernant sa mise en application.

En plus, l'arrêté du 4 février 2022 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, met l'accent sur l'adaptation de la formation en tenant compte, du parcours académique et professionnel antérieur et des besoins du stagiaire. Mais compte tenu de la multiplicité de situations, stagiaires titulaires d'un master MEEF, contractuels alternants, stagiaire en préprofessionnalisation, on peut s'interroger sur l'efficacité et le désordre provoqué par ces nouvelles dispositions. La nouvelle vision du ministre de la formation des futurs enseignants est simplement ahurissante !

Les dysfonctionnements de l'institution, les réformes inadaptées, l'absence d'inscription de l'école dans son environnement immédiat, la difficulté accrue du métier et l'insuffisance de la formation initiale et continue des personnels montrent que la réussite éducative n'est pas une priorité.

En dépit de toutes les réformes adoptées par le gouvernement, l'échec scolaire ne diminue pas. Au contraire, les personnels d'enseignement et d'éducation se retrouvent de plus en plus isolés et désarmés pour gérer des situations de grandes difficultés scolaires sans que les moyens nécessaires ne soient disponibles. Au lieu de reconnaître l'inefficacité des mesures prises, les ministres successifs persistent bien au contraire dans leur démarche de démantèlement du système éducatif.

La situation de l'école en Guadeloupe est préoccupante par manque d'audace et de volonté politique des responsables de l'académie. Les élèves et les personnels en sont les principales victimes. Seule la mobilisation de tous les personnels permettra de faire reculer la politique de destruction du système scolaire et imposer un nouveau projet pour l'école en Guadeloupe.

*Pointe-à-Pitre, le 31 août 2021
Le Conseil syndical*

5, Immeuble DILIGENTI Assainissement- BP 182 – 97164 POINTE-à-PITRE cedex

☎ : 0590 91 05 32 / 📠 : 0590 83 90 42 / 📞 0690 74 30 49 e-mail : spieg@wanadoo.fr